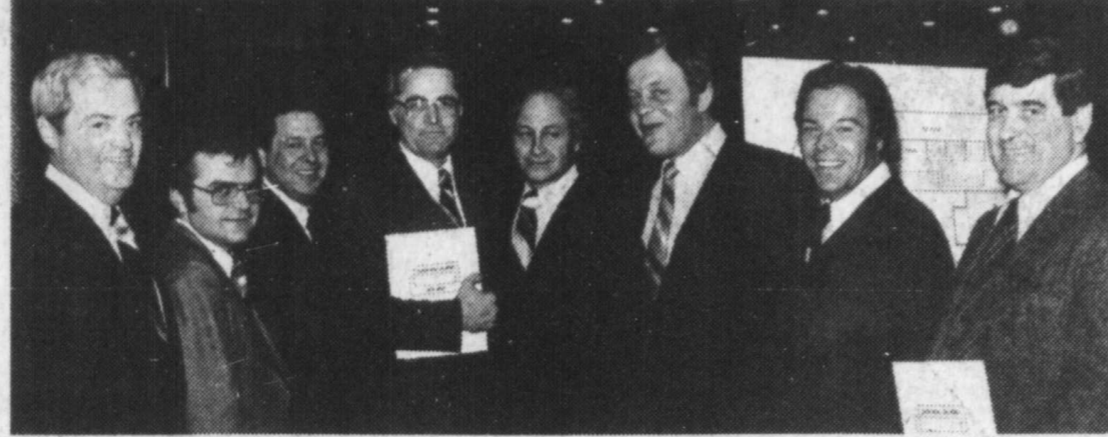


Une première dans la région:

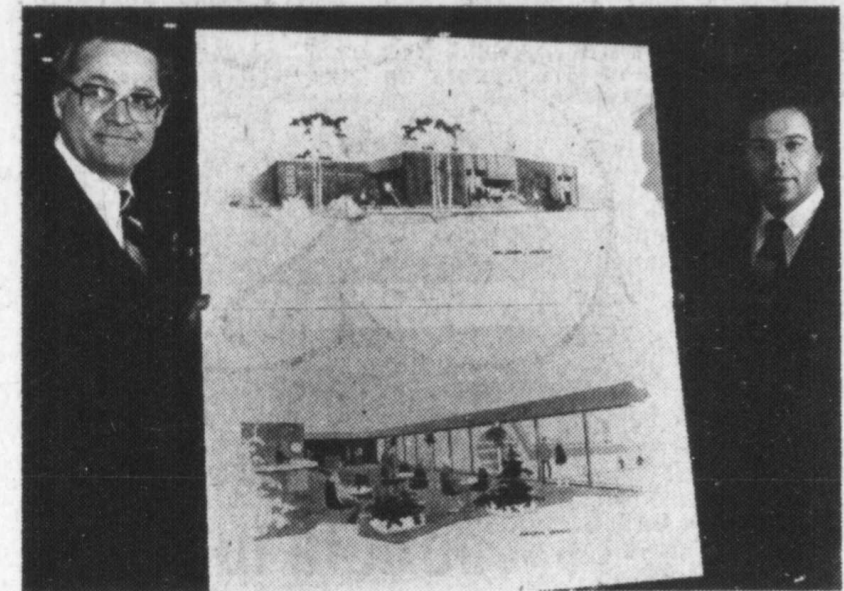
Complexe de deux patinoires "pour adultes"

Dès le mois de septembre, la rive-sud aura son premier complexe privé de deux patinoires destinées principalement à la clientèle adulte: c'est ce qui nous a été révélé au cours d'une conférence de presse qui s'est tenue jeudi dernier à Longueuil.

Ce complexe, en chantier depuis le 4 mars dernier, sera situé à Brossard, au 5880 Boulevard Taschereau, près du boul. Lapinière. Selon l'un des instigateurs du projet, M. Larue, les arénas de la région offrent leurs glaces principalement à des jeunes, qu'il s'agisse d'équipes de hockey ou de ballon-bâle. Les adultes qui, tout en travaillant, désirent continuer à "manier le bâton", doivent faire des pieds et des mains pour avoir le plus souvent se contenter de jouer à des heures impossibles, parfois vers deux ou trois heures du matin.



Réunis lors de la conférence de presse, dans l'ordre habituel: MM. Bellavance et Hardy, de la CEE de Longueuil, M. Roberge, l'un des auteurs du projet, Alphonse Lepage, maire de Brossard, MM. Gagnon, Larue et Bourgault et M. Lagacé, ingénieur conseil. (Photo Bernard Brault).



Devant la maquette du complexe, MM. Le page et Bourgault.

Le nouveau complexe viendra compléter cette lacune: les patinoires seront en effet réservées aux adultes dès l'heure du souper, ce qui n'empêchera pas les "juvéniles" d'en profiter durant le reste de la journée.

En plus des deux surfaces glacées, le complexe offrira un bar et un casse-croûte pouvant accueillir près de 200 personnes; aucun espace ne sera prévu pour les spectateurs. Une salle de réunion, un espace de rangement et un magasin d'équipement spécialisé pourront aussi être utilisés par les intéressés. Le projet, en branle depuis 12 mois et financé par La Caisse d'entraide économique de Longueuil, coûtera dans les \$2 millions, une deuxième phase est cependant prévue et, si tout va bien, deux autres surfaces glacées viendront s'ajouter d'ici peu à la phase 1 de la construction.

ment et un magasin d'équipement spécialisé pourront aussi être utilisés par les intéressés. Le projet, en branle depuis 12 mois et financé par La Caisse d'entraide économique de Longueuil, coûtera dans les \$2 millions, une deuxième phase est cependant prévue et, si tout va bien, deux autres surfaces glacées viendront s'ajouter d'ici peu à la phase 1 de la construction.

AMNISTIE INTERNATIONALE
au service des
droits humains dans le monde.

"C'est parti pour le OUI"

Campagne de financement 1980

Avis à tous les membres et tous les sympathisants du OUI, le Parti Québécois du comité de Chambly lance sa campagne de financement 1980. Cette année plus que jamais le Parti

Québécois a besoin de votre support financier pour mener à bien sa barque référendaire. Pour acheminer vos dons, veuillez communiquer avec le responsable de votre municipalité.

Boucherville: Nicole Rivard 655-9526. Ste-Julie: Denis Hamelin: 649-2258. Colette Audet: 649-3192. St-Bruno: Aurélien Normand 653-4894. Chambly-Carignan: Henri Laflamme 658-5001. St-Basile: Claude

Bégin 653-8334. Richelieu et Notre-Dame-de-Bonsecours Bernard Viens 658-0801. St-Mathias: Gontran Courtois 658-5734. LA CAMPAGNE DU OUI... C'EST VOTRE AFFAIRE...

A Longueuil le 19 avril

"Chien-limier" une comédie policière



"CHIEN-LIMIER", une comédie policière qui a remporté un important succès l'an dernier au T.N.M. sera présentée à l'auditorium du Cégep Édouard-Montpetit à Longueuil le samedi 19 avril prochain.

ny Shaffer, cette comédie met en vedette Jean-Louis Roux et Paul Savoie entourés de trois autres comédiens. Adapté de l'anglais par Jean-Louis Roux, cette pièce sous son titre original, "Sleuth" fut aussi un succès cinématographique important.

Interprétée à l'écran par Michaël Caïne et Sir Laurence Olivier, elle valut à ce dernier une nomination pour l'Oscar du meilleur interprète masculin, il y a quelques années. "CHIEN-LIMIER", une excellente comédie policière qui

vous tiendra en haleine du début à la fin. A Longueuil le samedi 19 avril à 20h30. Billets à la TABAGIE ST-CHARLES tél: 677-4482 et chez M. MELODIE tél: 677-4152. Une présentation de Pierre Parent et CHRIS RADIO-SOLEIL.

De l'auteur Antho-

Sears Kenmore

Liquidation offre spéciale

En vigueur du 19 mars au 29 mars ou jusqu'à épuisement de la marchandise



Économisez \$30.
Congélateur 7 pi.cu.

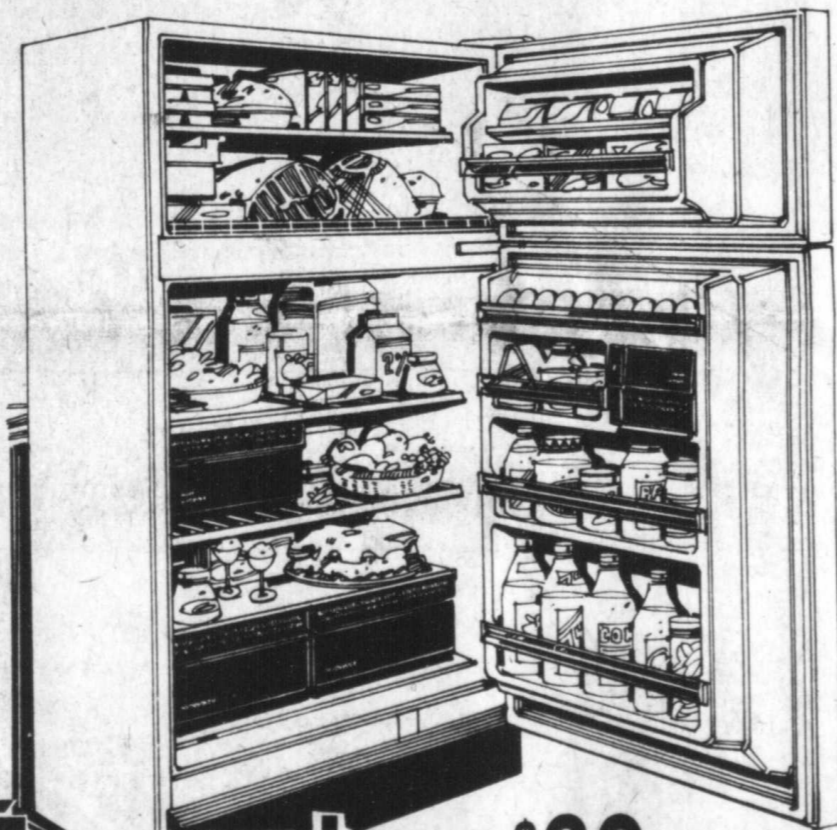
Modèle compact

239⁹⁸
ch.

Rég. 269.98

Modèle d'une capacité de 240 lb. Comprend: voyant de panne, bordure en ABS ne se décolore pas, intérieur en acier au fini acrylique et coffre extérieur. Blanc avec panier serrure et clé. 477 410 720.

Modèle 15 pi.cu. similaire à ci-dessus. Mais sans voyant de panne, capacité 520 lb. 477 411 530. Rég.: 334.98 304.98



Économisez \$60.

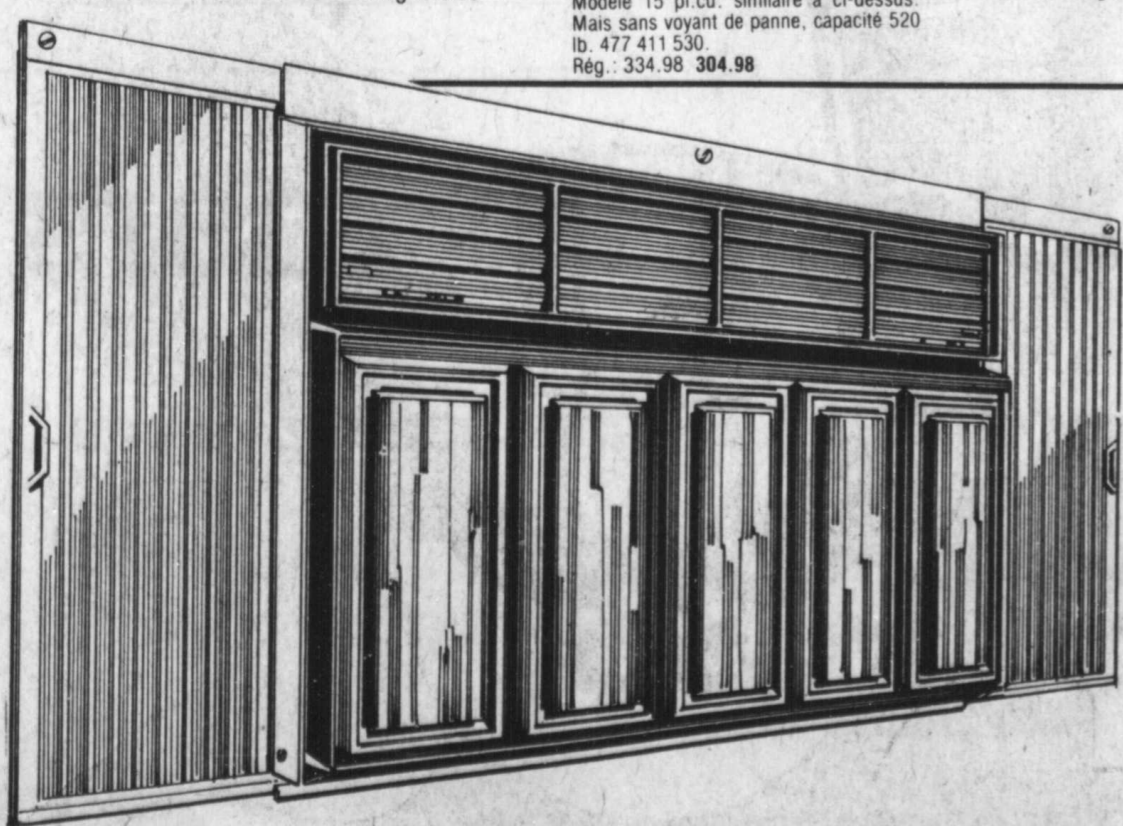
Sans givre! Finie la corvée du dégivrage

579⁹⁸
ch.

Rég. 639.98 15.1 pi.cu.

Réfrigérateurs, rayon 46.

Finie la corvée du dégivrage... et quelle économie! Intérieur en acier émaillé n'absorbe pas les odeurs et résistant aux chocs, aux taches et à la rouille. Beurrier tempéré 3 consistances; molle, moyenne et dure. Bacs à légumes, garde-viande ABS, 2 clayettes. Congélateur d'une capacité de 140 lb et petite clayette. Blanc, Charnières à droite. 467 459 950. Couleur \$10. en sus.



Économisez \$70

Climatiseur 3 vitesses pour fenêtres à guillotine

249⁹⁸
ch.

Rég. 319.98

Modèle 6,000 BTU vous permettra de maintenir la température désirée pendant tout l'été. Dégivreur arrête le compresseur en cas de formation de givre lorsqu'il y a une baisse de température à l'extérieur. Panneaux latéraux genre "accordéon" réglables pour fenêtre à guillotine. 13-1/2" haut x 22-1/2" large min. 477 479 600. Et plusieurs autres modèles réduits. Quantité limitée: 65 pour les 4 magasins. Premier arrivé, premier servi.

Teleshopping.
Congélateurs, rayon 47

Préparez votre printemps au salon de beauté

Sears



Les lundis, mardis, et mercredis, profitez d'un

rabais de \$10.

sur nos PERMANENTES DE QUALITÉ

et ce jusqu'au 30 avril 1980

Les jeudis, vendredis, et samedis, vous aurez également droit à un:

rabais de \$10.

sur nos MÉCHES SOLEIL

SALON DE BEAUTÉ SEARS

Place Vertu
Ville St-Laurent
333-5298

Les Galeries D'Anjou
Ville d'Anjou
353-7770

Mail Champlain
Ville Brossard
465-1000



MONTREAL (METROPOLITAIN)
TELESHOPPING
333-5811

ST-JÉRÔME (ET LA RÉGION)
TELESHOPPING
432-1130

"RÉGULIER" ou "ÉTAIT RÉFÈRE AUX PRIX
Simpsons-Sears

19
19
19



SOUTH SHORE PARK BENCH

THERE'S BEEN A SHORT-CUT SOMEWHERE ALONG THE WAY IN EDUCATION...

In government, in ALL of the media and in industry itself, nearly everyone and his brother spout(s) off today like a major in science or economics or journalism out of some great university. And, particularly when you run into an attempt to cram all of these great academic achievements into one masterpiece of public information, you can encounter some weird results. As though the genius of the moment had somehow managed to skip the utter simplicities of Grades VII through IX or X on his way to a magna cum laude PhD. (and am I having fun with this earth-shattering denouement!)

A case in point: I have just finished reading a most interesting and informative (seriously) article in the terrific new "Week-End / Canadian Magazine" supplement of the Gazette and other Canadian newspapers. The author did his homework well and did a great job in covering the broad spectrum of what to look for today and well into the future in the way of new standards being imposed by government and by the automotive industry itself to help extend our diminishing petroleum supplies.

An example quoted in the article had to do with an EPA (or whatever) ruling out of Washington to the effect that for the coming year all auto manufacturers would have to turn out vehicles providing an over-all aggregate average fuel consumption figure of not less than 24 MPG. To achieve this over-all figure, for each and every vehicle turned out with a 20MPG rating, the manufacturer would have to balance things out by producing another vehicle having a 28MPG consumption figure. What could be more simplistic? In actual fact it is OVERLY-simplistic and totally inaccurate, the resultant average fuel-efficiency figure for two such vehicles actually working out to just under (23MPG).

Just for the fun of it, let's see you and Junior work it out on paper. Using your old Grade VII "least-common-multiple" (LCM) formula, let's say both cars travel the same 140-mile route - car "A" producing 20MPG and car "B" at 28MPG. Divide the total mileage covered by both cars, by the number of gallons consumed.

Just for the sake of working with nice round figures, let's assume the imposed target is a figure of 25MPG, to be achieved by averaging up the consumption figures for one car "A" yielding 20MPG and another "B" rated at 30MPG. Both cars travel the same 60-mile route, car "A" using 3 gallons and car "B" consuming just 2 gallons. That's a total consumption of 5 gallons for the two cars over a combined total of 120 miles, which works out to an average MPG figure of 24 - not 25.

So, you might comment, "What's a measly 4 per cent or so?" Well, suppose you or your landlord or your fuel-dealer or your government miscalculate your next winter's heating fuel requirements by a mere minus-4 per cent. That means you might freeze for just a measly 5 or 6 days and nights or so. Big deal!

WHAT IS A BARREL OF OIL?

Everyone in the media and government circles seems to be popping off ever so glibly these days in terms of "fifty-million barrels of oil per day" or just as glibly of 50-billion since figures are so cheap yet sound so impressive.

So wotinnell IS a "barrel-of-oil", anyway? First I asked a couple of refinery employees I know who hadn't the slightest idea. Then for weeks on end I was calling the big refinery head-offices, but it usually turned out to be a Friday when I called, and every Friday is a sort of "Good" Friday with these people who use their Fridays to balance things up for "sickness time" allowed but not previously used up - along with other such benefits. The result was that unless a certain "Joe Blow" was in the office when I called, there was no way of obtaining the info, and somehow I always hit it the wrong day.

A TRAVERS LE

no. permis 75-01-50324 ROLAND LEFRANÇOIS TEL: 574-3468

200, RUE DE CHATEAUGUAY LONGUEUIL, QUE.

A la C.S. Taillon Démission de M. Normand Pesant



M. Normand Pesant occupait depuis 17 ans le poste de directeur général de la C.S. Taillon. La semaine dernière, il a remis sa démission et annoncé qu'il deviendrait directeur des services financiers de la C.S. Montfort.

I was beginning to think it was a dumb question, anyway, and had given up when I spotted an enormous two-page spread of an advertisement in "Fortune" magazine, the whole text of which was "THE ONLY DUMB QUESTIONS ARE THOSE YOU DON'T ASK" in bold print right across both pages, and you had to look down in the corner to spot the fine print identifying the Walter Bosch Corporation as the advertiser.

With this message as an inspiration, I redoubled my efforts and finally latched onto a young live-wire named Fernand Lussier at Texaco. He didn't know either, and I had marked up another zero. That is until he took the trouble to call me back later with the "pucka gen". Tell y'all next week.

(L.T.) Le directeur général de la Commission Scolaire Taillon, M. Normand Pesant, a remis sa démission la semaine dernière.

En poste depuis 17 ans, M. Pesant désire orienter différemment sa carrière et a accepté la charge de directeur des services financiers de la C.S. Montfort. M. Pesant a annoncé son départ mercredi dernier au cours d'une rencontre privée des commissaires. La démission du directeur général sera rendue publique lors du prochain Conseil des Commissaires. L'intérim sera assuré par M. Roger St-Jean, directeur des services du personnel à la C.S. Taillon. La nomination d'un nouveau directeur général pourrait avoir lieu à la fin de mai.

Avant d'occuper le poste de directeur général de la C.S. Taillon, M. Normand Pesant était secrétaire-trésorier de la C.S. St-Hubert. C'est lors de la fusion de quelques commissions scolaires locales du territoire de St-Hubert et LeMoine que M. Pesant avait accédé à la fonction de directeur général de la nouvelle administration.

Urbanisme et inventaire du patrimoine



Monsieur Denis Vaugeois, ministre des Affaires culturelles et monsieur Yvon Lamarre, (au centre) président du comité exécutif de la ville de Montréal, lors de la signature du protocole d'entente sur le patrimoine, en compagnie de monsieur Jean-Jacques Régner (à gauche) greffier-adjoint de la ville de Montréal.



Angle Notre-Dame et Bonsecours: les terrains construisibles, en priorité les propriétés publiques, doivent surtout servir à l'implantation de nouveaux logements, selon le protocole d'entente.



Rue Saint-Antoine vers l'ouest depuis l'angle Gosford: dans la vallée de béton et de parking séparant maintenant le Vieux-Montréal du Centre-Ville, on cherchera comme au Centre des congrès à rétablir la continuité urbaine.

Brossard fait appel à la créativité des résidents pour se trouver un sigle

La ville de Brossard fait appel à la créativité des citoyens, dans un concours qu'elle vient de lancer, visant la création d'un sigle distinctif et représentatif pour les Brossardais lequel sera reproduit et utilisé sur tous les documents officiels de la ville.

Ce concours annoncé en premier dans Information Brossard de mars, le bulletin de la ville, fait appel au talent créateur et à l'imagination des concepteurs amateurs ou professionnels, résidents de Brossard. Un prix de \$400 sera attribué à l'artiste dont la présentation aura été primée.

Bien qu'il soit laissé une large place à l'imagination, le jury arrêtera son choix sur l'esquisse qui représentera le mieux le milieu de vie de Brossard. Dans leur soumission, les participants doivent s'en tenir à des reproductions sur format 8 pouces et demi sur 11 ou l'équivalent métrique. Le dessin du sigle pourra être reproduit en noir ou une autre couleur ou en deux couleurs, au choix du concepteur.

Toutes les inscriptions au concours deviendront la propriété de la

ville qui s'assure aussi l'exclusivité des droits d'utilisation du sigle gagnant. Il est bien évident que les membres du conseil municipal et les employés de la ville ainsi que les membres de leur famille ne peuvent participer au concours.

Les soumissions, portant la mention "concours logo", devront parvenir à

l'hôtel de ville, 3275, Lapinière, Brossard, J4Z 2B4, au plus tard le 30 avril 1980. Le jury rendra sa décision dès la semaine suivante. L'esquisse primée sera officiellement dévoilée à la salle du conseil municipal, lors de l'assemblée régulière du lundi 12 mai 1980 et le gagnant recevra son prix.

Election partielle à Greenfield Park

2 candidats se font la lutte

Une élection municipale est nécessaire pour combler la vacance au siège no 5 du conseil municipal de Greenfield Park. L'élection qui sera tenue dimanche prochain met en lutte deux candidats qui briguent les suffrages à la succession du conseiller Hazel-E. Fontaine, démissionnaire.

Il s'agit de MM. Edward Huzulak, président de l'Office municipal d'habitation de Greenfield Park et candidat de l'équipe Olynk défait à l'élection de novembre 1978, et de Fred Pinel, an-

cienn conseiller municipal de 1972 à 1978.

La ville de Greenfield Park n'étant pas divisée en quartiers, un total de 10,161 électeurs pourront exercer leur droit de suffrage à cette élection partielle. Les électeurs seront répartis dans 38 bureaux de scrutin, localisés à sept emplacements différents.

OUI

Un geant se prononce
Voir Supplément de l'habitation p 5

CHRONIQUE PRE-REFERENDAIRE

PARTI DES TRAVAILLEURS



Gérard Lachance
secrétaire général

Les possédants vs les parvenus

Nous assistons à une lutte entre deux cliques qui se disputent le consensus populaire pour exploiter davantage le peuple travailleur du Québec. D'un côté, les possédants soit les grands capitalistes propriétaires de l'économie du Québec, défendus par le Parti Libéral et leurs associations patronales-Conseil du Patronat du Québec - Chambre de Commerce du Canada-Association des Manufacturiers Canadiens-etc., la plupart anglo-canadiens alliés à l'impérialisme américain; ce sont les tenants du NON, c'est-à-dire du NON à tout changement des conditions de vie du peuple dont ils tirent si bien profit.

De l'autre côté, les parvenus de la technocratie et du savoir, présents au sein de l'appareil gouvernemental et exerçant une influence dominante sur les organisations syndicales et populaires, le SAVOIR devenant POUVOIR par les postes obtenus. Ce sont les tenants du OUI, défendus par le Parti Québécois, qui se sont ralliés les couches supérieures de la classe ouvrière et une partie des dirigeants des P.M.E. (Petites et Moyennes Entreprises). Il s'agit pour eux d'obtenir des pouvoirs et des avantages économiques supplémentaires des ennemis du peuple. De là, leur Souveraineté sur le peuple et leur Association avec les ennemis du peuple.

C'est une classe petite bourgeoise arrivée et arriviste, politiquement crétine qui croit amadouer le Grand Capital tout en bernant le peuple sans qu'il s'en aperçoive aucunement! Echaffaudant de brillants exposés, de savants calculs, ils tentent de tordre la réalité, mi-sère et problèmes de tout ordre du peuple, en nous promettant un futur enchanteur. Depuis leurs élections, ils n'ont chanté que leurs bonnes intentions mais leur première loi a été de faire payer aux locataires de Mtl, le déficit olympique. Ils condescendent à mentionner la misère du peuple parce que ça fait progressiste et que ça peut donner des votes. Point à la ligne. Ils n'ont pas de compte à rendre au peuple qui doit leur donner un chèque en blanc sans même avoir droit à une réponse. Tout est dans leur tête: leur prétendu SAVOIR ne réchauffe pourtant pas nos logements, ne gèle pas le prix des aliments, n'augmente pas le salaire minimum, etc. Ce sont les policiers des possédants. A ses propres yeux, cette classe seule sait où elle vas: dans le sens de ses intérêts.

Les possédants, le Grand Capital manifestent l'arrogance d'un pouvoir économique absolu, d'une dictature économique sans frein à laquelle les crétiens politiques du gouvernement du Québec s'associe, "partenariat" oblige!

Le peuple travailleur du Québec, à commencer par les 50% de la population vivant au seuil ou sous le seuil de la pauvreté n'a rien à attendre d'une consultation électorale faite sur son dos. Dans les quartiers populaires de Mtl où nous faisons signer de porte à porte une pétition exigeant du gouvernement du Québec une loi interdisant à l'Hydro-Québec et aux compagnies de gaz de couper le service aux personnes qui ne peuvent payer et gelant les tarifs de gaz, d'électricité et d'huile à chauffage. Le monde ordinaire affirme spontanément que c'est encore un coup monté par les "gros". Cette vérité simple, c'est le peuple qui l'affirme à partir de SA REALITE.

S'abstenir de donner crédit à cette rivalité de cliques'y organiser pour nous-mêmes, pour lutter sur la base de nos besoins essentiels, supérieurs et légitimes, voilà la solution mise en pratique par le peuple travailleur dont nous sommes.

Vive la révolution québécoise
Vive l'opposition populaire
Vive l'indépendance socialiste du Québec
Gérard Lachance, secrétaire général

Entre propriétaires et locataires...

Quand on s'en parle clairement, on s'entend!

C'est le temps de renégocier les baux. C'est aussi le temps de s'informer, de discuter ouvertement et de conclure des ententes équitables.

Au besoin, la Commission des loyers peut vous aider à y arriver par sa documentation, ses conseils et ses interventions.

Voici la liste des bureaux de la Commission des loyers de la région:

MONTREAL:

1, RUE NOTRE-DAME EST
PALAIS DE JUSTICE
BUREAU 7.30
TEL.: 873-2190 (514)

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

LONGUEUIL:

2086, CHEMIN CHAMBLY
2e ETAGE
TEL.: VOIR MONTREAL
LE MARDI, JEUDI, VENDREDI
8H30 A 16H30
ET JEUDI SOIR 18H30 A 21H

Nous assumons les frais d'appel interurbain.
Gouvernement du Québec
Commission des loyers

En vigueur le 1er mars

Pour tout voyage à compter du 17 mars, appelez VIA au

871-1331

VIA Rail Canada commence l'implantation de RESERVA, un nouveau système de réservation et d'émission automatique des billets.

Prenez note du nouveau numéro. Il vous permet de rejoindre VIA sans frais pour renseignements et réservations.

L'invitation au voyage





TOUTE
LA
RIVE-SUD

EN PARLE...

PAR L'ÉQUIPE DE RÉDACTION

La petite histoire du centre sportif et communautaire de Longueuil

Lors du dernier Comité exécutif de la Régionale de Chambly, un commissaire s'est risqué à demander pourquoi le choix final du nom du Centre sportif et communautaire de Longueuil revenait au collègue Edouard-Montpetit plutôt qu'au comité de sélection formé pour recueillir les suggestions. La question a provoqué le rire des autres membres de l'exécutif et a reçu comme réponse: c'est simplement parce que le collègue se comporte comme le propriétaire du centre, ça fait partie de la petite histoire vieille de onze ans...

Des drôles de visiteurs au bureau de M. Michaud!

Ce sont de bien "drôles" d'électeurs qui ont visité le bureau de comté du député de Laprairie, il y a une quinzaine de... nuits. Des individus se sont en effet introduits par effraction dans les locaux de M. Michaud, au 72 rue Victoria à Greenfield Park, pour vraisemblablement y dérober des choses ou tout simplement y faire du vandalisme. Mais après vérification, il semble que rien de ce qui "normalement" s'écoule bien sur le marché noir (poste de radio, machine à écrire, etc...) n'a été volé. Quant aux dégâts, ils se sont limités à quelques objets et papiers jetés ça et là sur le plancher.

L'efficacité de M. Michaud

Parlant du député Gilles Michaud, permettez-nous de souligner son efficacité, du moins en ce qui a trait au retour des appels téléphoniques. Vous avez un renseignement à obtenir, eh bien, laissez votre message à sa secrétaire ou son attaché de presse et quelques heures plus tard, M. Michaud vous rappelle... en tout cas c'est ce qui est arrivé la semaine dernière. Il vous parle en personne... certains autres députés de la rive sud ou leur porte-parole devraient prendre exemple. Sans retourner les appels dans les minutes qui suivent, au moins les retourner dans le même semaine...

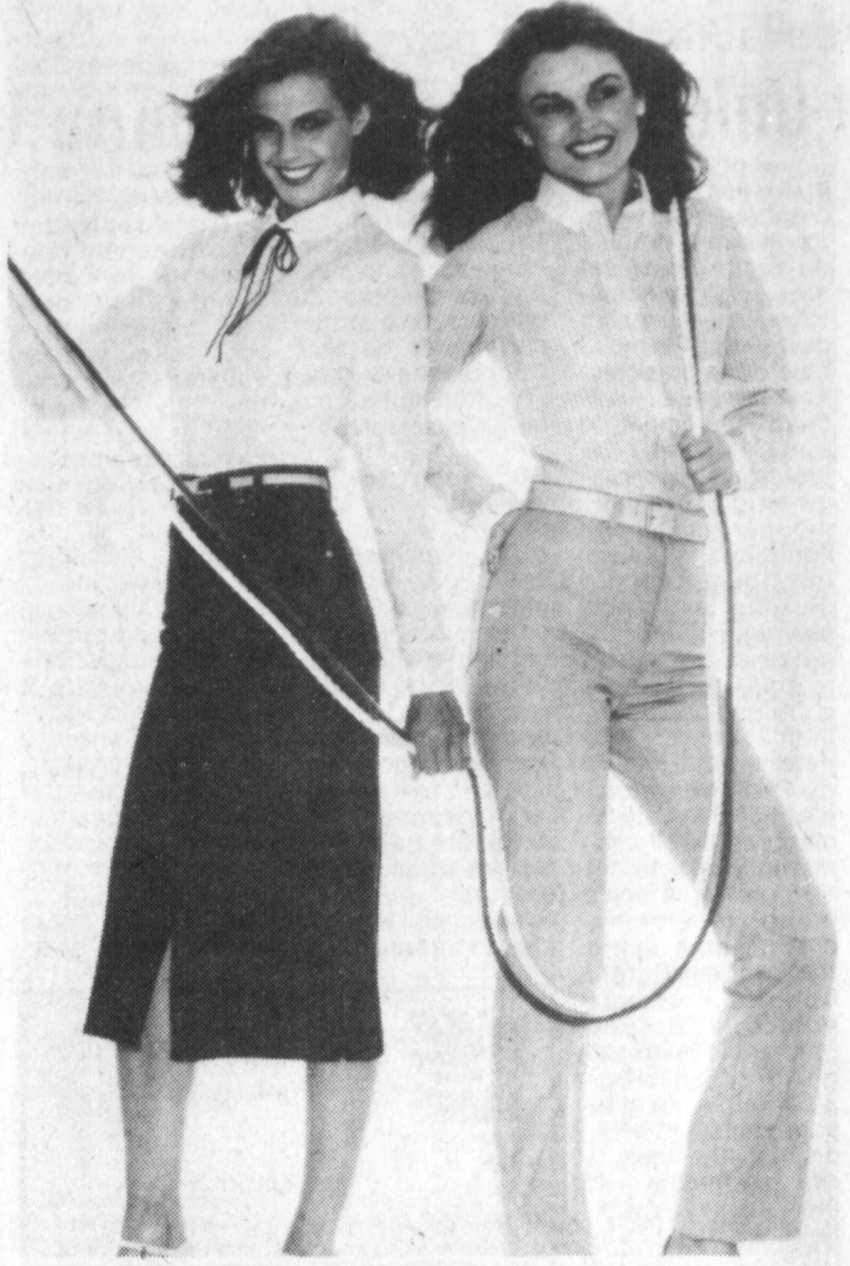
Départ au bureau de Jacques Olivier

M. Jean-François Thibeault qui occupait le poste d'adjoint administratif au bureau de M. Jacques Olivier a rejoint l'équipe du ministre des Communications et Secrétaire d'Etat, M. Francis Fox. En fonction depuis lundi dernier, M. Thibeault agira comme adjoint spécial du ministre, ce qui signifie qu'il sera le "bras droit" de M. Fox.

Ancien président des Jeunes libéraux du Québec, M. Thibeault était entré au service du député de Longueuil il y a presque deux ans, après avoir complété des études de sciences politiques.

Très heureux de sa nomination, Jean-François Thibeault dit cependant quitter avec regret la municipalité de Longueuil (il déménagera définitivement à Ottawa en juin prochain) où il se plaisait énormément.

Quant à la personne qui le remplacera à la supervision des bureaux de M. Olivier, à Longueuil et à Ottawa, sa nomination ne saurait tarder, le député effectuait des entrevues la semaine dernière.



Nouvelle jupe Levi's en denim de style western et chemisier Porto à col rond étroit; pantalon coupe droite, en toile vert jade, accompagné d'un chemisier à col boutonné et deux poches appliquées à l'avant.

Deux "sortes" d'anglophones

Selon le ministre Marcel Léger, il existe deux "sortes" d'anglophones au Québec. D'abord ceux qui disent NON, ce sont les véritables anglophones et ensuite ceux qui disent OUI, ce sont les anglo-l'fun...

Bien qu'elle diminue, la consommation de produits laitiers demeure importante

Les Québécois ont réduit leur consommation de produits laitiers par personne de 15% entre 1966 et 1978. Cette tendance n'est cependant pas la même pour tous les produits. En effet la structure de consommation s'est modifiée au cours des dernières années, faisant fluctuer la consommation de certains produits tels que le beurre, le lait frais, les fromages, etc.

C'est ce que révèle au chapitre de la consommation de produits laitiers, le document de réflexion publié dans le cadre de la prochaine conférence socio-économique sur l'industrie laitière qui se tiendra à Rimouski, les 13 et 14 mars.

De tous les produits laitiers, le lait frais connaît la plus forte consommation, son volume ayant atteint 110,2 litres par personne en 1978.

Malgré une baisse de la consommation de 19% entre 1966 et 1975, on assiste depuis 1976 à une légère reprise. La mise en place du programme de distribution de lait gratuit dans les écoles primaires ainsi que les campagnes de promotion ont favorisé la reprise de la consommation de lait frais. Le beurre, le grand responsable...

Le beurre est le grand responsable de la baisse de la consommation des produits laitiers. Considérée en équivalent de lait frais, la consommation de beurre qui était la plus importante en 1966 avec 198,0 litres par personne est passée en 1978 à 109,2 litres soit une diminution de 44,3% de la consommation totale.

On distingue deux causes à cette forte baisse de la consommation. D'une part, la hausse du prix au détail qui a été évaluée à 100% entre 1966 et 1978, soit une moyenne de 8,3% par année. Le beurre est un produit qui réagit fortement aux variations de son prix, ce qui explique en grande partie cette baisse de la consommation. D'autre part, une hausse du revenu des consommateurs de 1% entraîne une augmentation de la consommation de beurre de 0,61%. L'impact négatif de la hausse du prix du beurre a donc largement dominé l'impact de la croissance du revenu. Les consommateurs québécois ont donc adopté la margarine comme produit substitut au beurre.

Autres produits laitiers Les Québécois consomment de plus en plus

de fromage. La consommation par personne est passée de 4,42 à 9,12 kilogrammes entre 1966 et 1978, soit une augmentation de 106%. Cette hausse de consommation s'est faite sentir chez les quatre grandes catégories de fromage: le cheddar, le fromage fondu, le fromage cottage et les fromages de spécialité.

Par ailleurs, le yogourt a connu une hausse de consommation spectaculaire. En 1978, un Québécois moyen en consommait 2,1 litres par rapport à 0,18 litre en 1966, soit onze fois plus. Cette augmentation n'affecte aucunement la consommation sous forme de lait frais, le yogourt étant fabriqué à partir de lait partiellement écrémé.

La poudre de lait écrémé ainsi que le lait entier évaporé et condensé ont connu une baisse marquée de leur consommation entre 1966 et 1978 diminuant respectivement de 83% et de 47%. Par contre, la crème glacée a vu très légèrement augmenter sa consommation au cours de l'ensemble de la période 1966-1978 passant de 10,96 litres en 1966 à 11,7 en 1978.

OUI

Un geant se prononce Voir Supplément de l'Habitation p 5

Un nouveau nom pour l'échangeur Southwark

Le maire Marcel Robidas et le député Gilles Michaud (Laprairie) s'entendent au moins sur deux points: le OUI au référendum et la nécessité de modifier le nom de l'échangeur du boulevard Taschereau. Sans qu'il n'y ait véritablement eu consultation entre les deux hommes politiques, chacun a suggéré au ministre des Transports M. Denis de Belleval, d'appeler dorénavant le Southwark, l'échangeur Charles-Lemoyne. Le ministre n'a pas encore rendu de décision sur le sujet mais il semble que la suggestion rencontre l'approbation de la majorité des intervenants de la rive sud. Pour plusieurs, le nom de Southwark est synonyme de décrépitude et puisque l'on aura éventuellement une construction toute neuve (excusez le pléonasme), il faut éviter tout rappel de dossiers antédiluviens.

boucherie mathias

Spécialité de coupe Française

C'est l'endroit pour: Le boeuf, l'agneau, le veau les volailles, dindes, gibiers sans oublier les charcuteries les importations etc.

1190 Chemin Chambly Longueuil 674-4566 Fermé le lundi

SPECIAL TABLE D'HÔTE POUR DEUX PERSONNES (2) \$28.00

HEURES D'OUVERTURES 7:00 a.m. à 22 hrs "APÉRITIF MAISON"

ENTRÉE: CHOIX DE: CROQUETTES AU FROMAGE OU PÂTE DE FOIE OU COQUILLE DE FRUITS DE MER

PLAT DE RÉSISTANCE: CHOIX DE: CREVETTES DU CHEF OU BROCHETTE DE BOEUF FLAMBE OU SCALOPINE DU CHEF DESSERT COUPE DE VIN SERVI

Restaurant des Nations

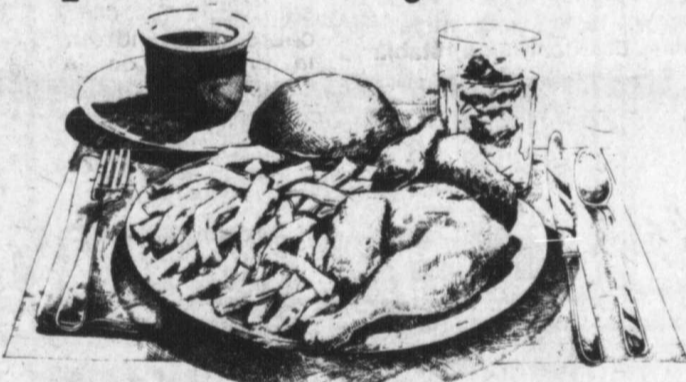
7355 Boul. Marie-Victorin (entre Boul. De Rome et Pont Champlain) (Face à la Rue 132)

(cartes de crédit acceptées)

671-3751

Venez faire 4 étonnantes découvertes au Chalet Suisse Bar-B-Q...

1. Notre délicieux poulet est toujours frais (jamais surgelé).



2. C'est le seul poulet grillé sur vrai charbon de bois.



3. Notre fameuse sauce ajoute aussi du piquant.



4. Et nos frites sont aussi croustillantes qu'elles sont fraîches.



Pour aussi peu que \$290, vous pouvez déguster un quart de poulet avec frites, notre fameuse sauce, un petit pain grillé et un breuvage.

Et voici quatre bonnes adresses à découvrir!

1955, boul. St. Martin Laval

5605, boul. Taschereau Brossard

3550, boul. des Sources

999, chemin Chambly, Longueuil

Dollard-des-Ormeaux

Chalet Suisse Bar-B-Q.

Inscription immédiatement pour septembre 1980

MATERNELLE 4 ou 5 ANS Français ou anglais Programme du ministère de l'éducation

CREATIVITE 3 ou 4 ANS 2 ou 3 DEMI-JOURNÉES

SERVICES GRATUITS

- NATATION
- GYMNASÉ
- FÊTES ENFANTINES A L'OCCASION D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

TRANSPORT SUR TOUTE LA RIVE-SUD

La plus reconnue sur la Rive Sud après 21 ans d'expérience.

école maternelle lussier inc.

Mlle Lussier 653-1511

Institut privé reconnu par le ministère de l'éducation et le ministère des affaires sociales

19

19

19

L'Association de Planning de la Région sud pense que;

Le diaphragme est un contraceptif méconnu intéressant à découvrir

Un groupe de femmes du comité local de l'Association de Planning de la Région sud de Montréal se réunit à l'Automne '79. Elles parlent contraception et santé des femmes. Tout en échangeant, elles se rendent compte que, parmi elles, certaines avaient choisi le diaphragme comme contraceptif, remplaçant ainsi les désavantages qu'avaient présentés, pour elles, pilule et stérilet. Elles décident alors de mieux faire connaître le diaphragme aux femmes de la Région Sud de Montréal.

Pourquoi le diaphragme est-il si méconnu?

Les couples, plus spécialement les femmes, sont à la recherche d'une méthode contraceptive efficace à 100%, sans risques et sans inconvénients. Mais cette méthode idéale n'existe pas encore, même si on l'a cru avec l'arrivée de la pilule contraceptive dans les années '60 et avec la popularité grandissante du stérilet au Québec entre '72 et '79. Toutefois, chacune de ces méthodes a ses avantages et inconvénients, et les utilisatrices de ces méthodes pourraient en parler longuement. Ainsi,

durant la période de grande popularité de ces deux contraceptifs, on a injustement décrié le diaphragme.

Qui est-il?

Le diaphragme est un appareil contraceptif qui doit être inséré dans le vagin avant une relation et n'être retiré que six à huit heures après. Il est constitué d'un dôme de caoutchouc souple entouré d'un anneau et, couvrant le col de l'utérus, il agit comme une barrière empêchant les spermatozoïdes de pénétrer dans l'utérus. Il est recommandé de l'utiliser avec un spermicide, ce qui augmente son efficacité. Son taux d'échecs varie de 3 à 17 grossesses pour 100 femmes qui l'utilisent pendant un an. Cette variation dépend surtout de l'observation des conseils d'utilisation. Il est inutile de les énumérer tous, car lorsqu'une femme est suffisamment motivée, elle est disposée à les suivre et ces détails peuvent lui apparaître minimes en comparaison des inconvénients de d'autres moyens contraceptifs.

Comment se le procurer?

D'abord, il faut obtenir une pres-

cription: chaque diaphragme doit être ajusté à la taille du vagin de la femme. En principe, tous les médecins devraient être capables de le prescrire. En pratique, certains seulement le font: prescrire et ajuster un diaphragme exige du temps; montrer à la femme comment l'utiliser implique encore plus de temps. Un examen gynécologique est nécessaire pour déceler s'il n'y a pas de contre-indications et pour déterminer la taille du diaphragme; c'est l'occasion d'apprendre comment déceler le col de l'utérus et comment insérer le diaphragme. Une fois la prescription obtenue, on se présente à une pharmacie et on obtiendra un diaphragme à sa mesure dans un délai de 24 à 48 heures. Il est préférable de bien savoir le manipuler avant de l'utiliser comme méthode contraceptive. Après l'apprentissage fait, l'insertion se fait aisément et en un tour de main.

Quels sont les avantages?

Comme on vient de le décrire, se procurer un diaphragme et apprendre à l'utiliser est un peu long, et pas aussi simple que de se procurer une boîte de pilules. Toutefois, ses avantages sont grands: d'abord, il n'a pas d'effets nocifs sur la santé de la femme ni sur sa fertilité; il n'affecte en rien le cycle menstruel et n'a pas les effets secondaires que l'on connaît à la pilule et au stérilet. Il est utilisé seulement au moment où il y a une relation sexuelle, contrairement à la pilule qui doit être

prise chaque jour ou au stérilet qui est installé en permanence. Enfin, si on le compare au condom, aucun des partenaires ne sent la présence du diaphragme durant une relation sexuelle.

Et ses inconvénients?

Pour apprendre à se servir du diaphragme, la femme doit être disposée à connaître son anatomie et à toucher son corps. De plus, la motivation pour s'en servir doit être assez forte: la moindre réticence deviendra un obstacle ou pour se procurer, ou pour apprendre à l'insérer, ou pour l'utiliser. Cette méthode exige de planifier à l'avance une relation ou de l'interrompre; les couples préfèrent souvent une relation spontanée et continue.

Le diaphragme sur la Région Sud. Son prix.

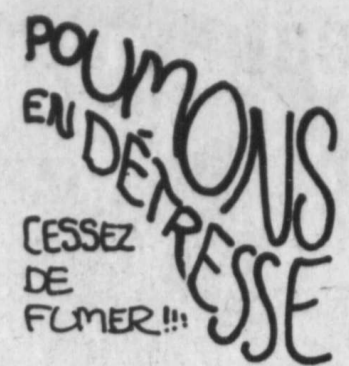
Depuis l'automne '79, une dizaine de médecins de la Région Sud ont été rejoints et sont disposés à prescrire le diaphragme aux femmes. Certaines sont en pratique privée, d'autres travaillent dans des Centres Locaux De Services Communautaires (CLSC). De plus, une vingtaine de phar-

maciens ont été contactés; les prix du diaphragme varient d'une compagnie à l'autre; les prix du diaphragme de la Cie Orth oscillent entre \$8 et \$12 et ceux de la Cie Ramsés se vendent aux alentours de \$5.00. La majorité des pharmaciens n'ont pas le diaphragme en magasin, mais, comme il l'a été mentionné plus haut, ça prend peu de temps avant de l'obtenir. Avec l'achat du diaphrag-

me, on fournit un petit tube de gelée contraceptive; il faut aussi vérifier si un applicateur est fourni: pour certaines femmes, il peut être très utile. L'achat d'un tube de gelée, grandeur moyenne, est d'environ \$4, à \$5, et celui de type "économique" varie entre \$6 et \$7. Chaque tube peut faire plusieurs applications. Si vous voulez d'autres renseignements sur le diaphragme, ou le nom

d'un médecin qui pourra vous le prescrire, n'hésitez pas à communiquer avec l'Association de Planning de la Région Sud de Montréal. Adresse: 445 Boul. Ste-Foy No 2, Longueuil J4J-1X9. Tél.: 670-0618 (Tous les avant-midi du lundi au jeudi (incl)).

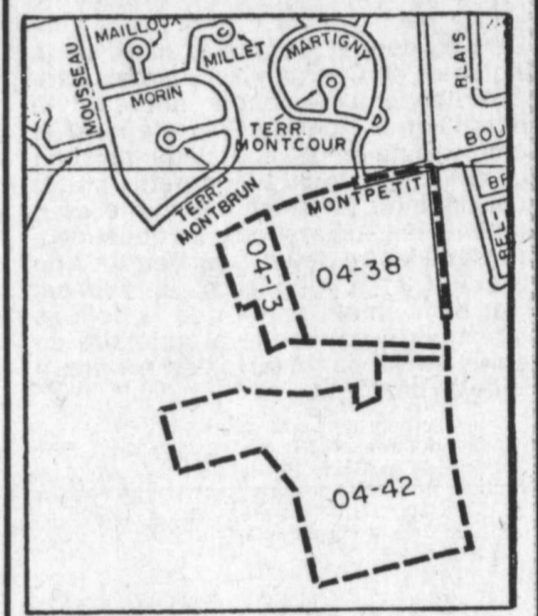
Article rédigé par le Comité local de Longueuil de l'Association de Planning de la Région Sud de Montréal. 16 mars 1980.



ADQ Association Pulmonaire du Québec

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë aux zones 04-13, 04-38 et 04-42, laquelle est délimitée comme suit: Au sud-ouest de Montpetit et Roland-Therrien.



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mars 1980, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1612 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, en ce qui concerne les zones 04-13, 04-38 et 04-42.

que les personnes parmi ceux ci-dessus visés, et s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption, sont habiles à voter sur ce règlement et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone concernée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone contiguë si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans tout le territoire de la Municipalité.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1600 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, concernant l'aménagement des aires de stationnement et des entrées principales de circulation (Articles 71/1/5, 71/1/5/1 et 71/1/5/2).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 25 et 26 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 500 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

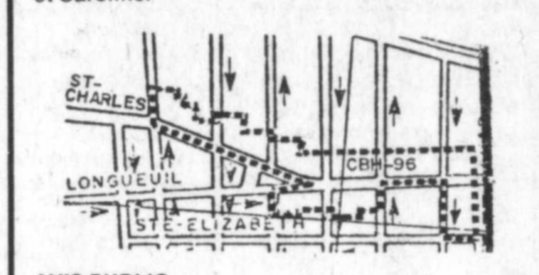
donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans cette zone contiguë à la zone CB(H)-96,

laquelle est délimitée comme suit: le long de la rue St-Charles entre St-Sylvestre et Caroline.



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mars 1980, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1614 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de tenir pour conforme l'enseigne publicitaire au 170, rue St-Charles Ouest, dans la zone CB(H)-96 (District no 2).

que les personnes parmi ceux ci-dessus visés, et s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption, sont habiles à voter sur ce règlement et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone concernée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné: Que le Conseil, à l'assemblée régulière tenue le 19 février 1980, a adopté les règlements suivants:

Règlement no 80-1588. Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000 afin de créer la zone CB-79 en annulant la zone GAA-1 au coin nord-est du Boul. Curé-Poirier et Roland-Therrien (District no 15).

Règlement no 80-1589. Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000 afin de permettre la construction d'une habitation unifamiliale à niveau décalé sur les lots no 140-349, 350 et 351-1 situés sur la rue Marmier (District no 5).

Règlement no 80-1590. Pour modifier le règlement de zonage no 77-1000 afin de permettre la vente d'autres usages au 950 Boul. Ste-Foy dans la zone CB-40 (District no 5).

Ces règlements ont été approuvés par les électeurs-propriétaires inscrits au rôle d'évaluation lors d'une consultation tenue les 11 et 12 mars 1980.

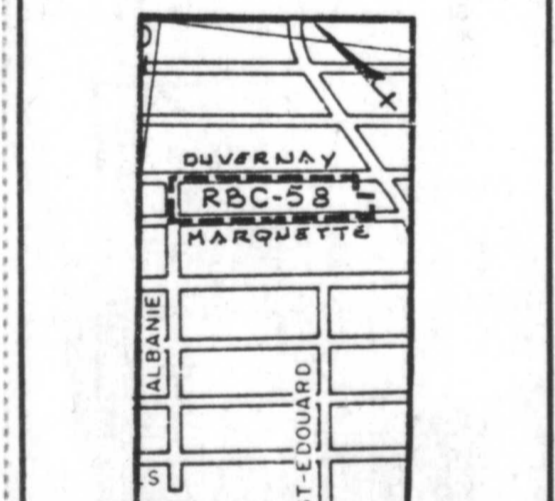
Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication et qu'ils sont déposés à mon bureau, 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil, Qué., où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné sous mon seing en la Ville de Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone RBC-58, laquelle est délimitée comme suit: Par le quadrilatère formé des rues Albanie, Marquette, Ste-Foy et Duvernay.



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1607 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre sur le lot no 316-21, 21 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil la construction d'un bungalow dans la zone RBC-58 (1173, rue Marquette) (District no 5).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 27 et 28 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 12 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

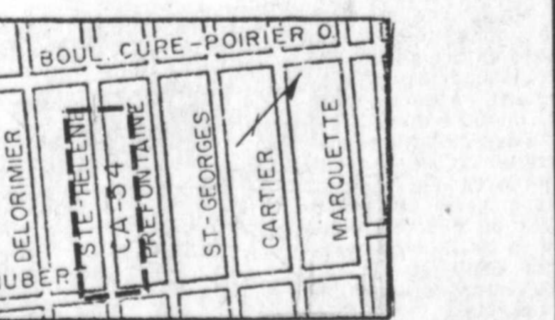
donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CA-54, laquelle est délimitée comme suit:

Les immeubles sis rue Ste-Hélène entre boul. Curé-Poirier et Hubert.



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1597 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de tenir pour conforme l'enseigne sis au 2000, rue Ste-Hélène, dans la zone CA-54 (District no 7).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 25 et 26 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 13 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

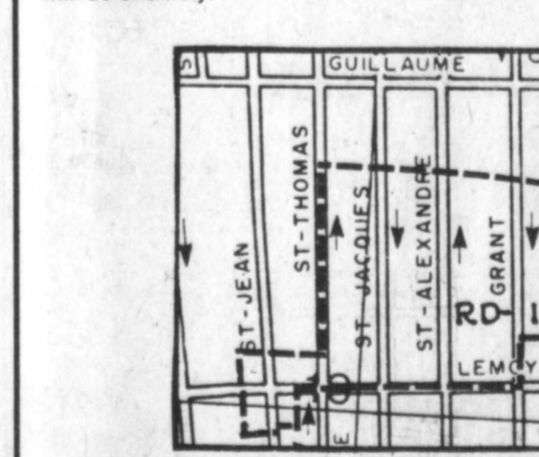
donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone RD-16, laquelle est délimitée comme suit:

Par le quadrilatère formé des rues Lamoyne, St-Thomas, Guillaume et Chemin de Chambly.



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1599 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre la construction d'un duplex avec garage double au sous-sol, sur le lot numéro 348-245, dans la zone RD-16 (Rue St-Alexandre) (District no 4).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 25 et 26 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 23 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

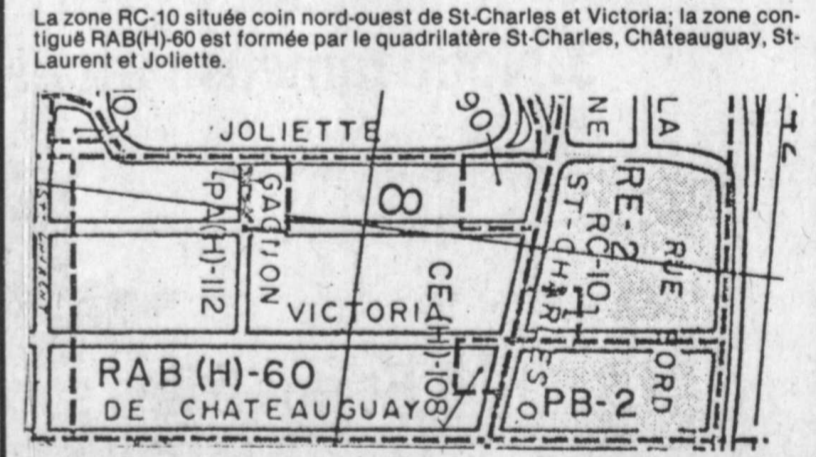
donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone concernée RC-10 et la zone contiguë, laquelle est délimitée comme suit:

La zone RC-10 située coin nord-ouest de St-Charles et Victoria; la zone contiguë RAB(H)-60 est formée par le quadrilatère St-Charles, Châteauguay, St-Laurent et Joliette.



AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1598 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre des usages autres que résidentiels sur le lot no 154-135, coin nord-ouest, rues St-Charles et Victoria, dans la zone RC-10 (District no 1).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 25 et 26 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 21 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier Claude Gauthier

Création du Manoir McDonald

Mardi dernier, 4 mars avait lieu une conférence de presse à laquelle il a été permis d'apprendre que dès le printemps 80, l'Hôpital Ste-Justine disposera d'un centre d'hébergement destiné à recevoir les parents des enfants souffrant de maladies graves (telles que la leucémie, le cancer, la fibrose kystique et le diabète, etc.) et traités à l'insti-

tution du Chemin de la Côte Ste-Catherine. Cette résidence, baptisée "Le Manoir Ronald McDonald" comportera une vingtaine d'unités de logements en plus de salons, salles de jeu et aires domestiques. Elle sera complétée par

par Johanne Chassé

un parc d'amusement pouvant accueillir une cinquantaine d'enfants. Ce centre d'hébergement, répondra à un besoin sans cesse croissant d'une résidence spéciale aménagée à l'intention des pa-

rents d'enfants traités à l'hôpital. Selon le docteur Demers de l'Hôpital Ste-Justine, plus de la moitié des enfants soignés dans cette institution proviennent de l'extérieur de la ville. Ces parents souvent laissés à eux-mêmes durant cette période angoissante, doivent en plus faire face à des frais d'hôtel et de séjour assez onéreux à la longue. La résidence qui ouvrira ses

portes au printemps, leur permettra donc de loger à peu de frais (\$5 par jour) non loin de l'hôpital et ce dans une résidence revêtant un cachet familial et non pas

Origines noires McDonald

Présents dans de nombreuses villes américaines, les manoirs Ronald McDonald, doivent leur existence à l'initiative d'un joueur de football des Eagles de Philadelphie, Fred Hill dont la fille souffrait de leucémie. Il fonda en 1969 avec l'aide de ses coéquipiers un organisme visant à recueillir des fonds pour aider à combattre cette maladie. En 1974, l'Hôpital pour enfants de Philadelphie fit connaître le besoin existant pour une résidence située près de l'hôpital et destinée aux parents nécessitant des traitements

longs et complexes. Les restaurants McDonald unirent leurs efforts à ceux du Club des Eagles et achetèrent une maison non loin de l'institution. Cette résidence eut pour nom Manoir McDonald.

Aujourd'hui, à Montréal, McDonald et ses 71 concessionnaires à travers le Québec contribueront pour un montant de \$500,000 à la construction de cette résidence dont la propriété et la gestion sera confiée à la Fondation des Amis de l'Enfance, organisme à but non lucratif qui administrait la résidence. Cette fondation compte déjà 60 membres composés en majorité de parents d'enfants traités à Ste-Justine.

Bilan '79 des sinistres ...

Par ailleurs, le Service de Prévention des Incendies de St-Hubert est maintenant en mesure d'intervenir plus rapidement dans l'un ou l'autre des secteurs de la municipalité. L'administration est installée depuis quelques mois au 5900 boulevard Cousineau (dans l'édifice qui abrite l'hôtel de ville et le service de police) ou est aussi aménagée une nouvelle caserne.

Le poste de la rue Georges dans le secteur de Lafleche est toujours en opération, lorsque seul ce dernier existait, les pompiers risquaient souvent de se faire jouer de vilains tours puisqu'une voie ferrée divisait la ville en deux et que de précieuses minutes pouvaient ainsi être perdues aux passages à niveau.

Jugée comme une nécessité la nouvelle caserne permet donc aux hommes de M. Domingue de se rendre, en l'espace de quatre minutes, sur les lieux d'un incendie, peu importe l'endroit où il survient. Un seul désappointement, le directeur des Services de Prévention aurait souhaité que ses effectifs s'accroissent. Alors qu'auparavant les six hommes en devoir étaient réunis au poste de la rue Georges, l'équipe doit maintenant se diviser en deux.

Le Service de Prévention des Incendies de St-Hubert compte 20 pompiers permanents, 60 pompiers volontaires, cinq lieutenants et un capitaine sous la direction de M. Bernard Domingue.

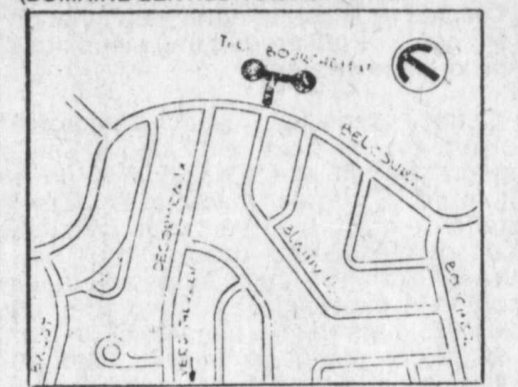
McDonald, dont le président d'honneur est Guy Lafleur, allier droit des Canadiens de Montréal.

permettra une plus grande accessibilité aux soins pour les petits malades provenant de l'extérieur

de la province et diminuera de beaucoup les frais de séjour des parents qui les accompagnent.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la TERASSE BOURCHEMIN, (DOMAINE GENTILLY; District no 16).



AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1618 - intitulé "Règlement pour décréter la construction des services publics pour desservir les immeubles de la TERASSE BOURCHEMIN, dans la zone 07-32, et autoriser à cette fin une dépense globale de \$157,000.00 et un emprunt au montant de \$129,000.00 (programme triennal: projet no 80-735);

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 31 mars et 1er avril 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de (1) et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à dix-neuf (19) heures à la fin de la deuxième journée de consultation, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné:-

Que le Conseil, à l'assemblée régulière tenue le 17 mars 1980, a adopté le règlement suivant:-

80-1615 Pour décréter des travaux d'agrandissement du hall d'entrée du Collège Jean Béliveau y compris les améliorations à la façade ainsi que l'équipement du restaurant et pour autoriser à ces fins une dépense au montant de \$360,000.00 à même les revenus différés provenant du programme de subventions d'encouragement des municipalités (\$1,000.00 par logement) (programme triennal: projet no 78-124).

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et qu'il est déposé à mon bureau 300, rue St-Charles Ouest, Longueuil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné sous mon seing en la Ville de Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné:-

Que le Conseil, à l'assemblée régulière tenue le 17 mars 1980, a adopté les règlements suivants:-

80-1610 Pour modifier le règlement no 1050 (personnel de cadre) tel que déjà modifié par les règlements nos 78-1142, 78-1190, 78-1269, 79-1429 et 80-1587 (mise à jour no 5) Direction du Contentieux et Direction de l'Informatique.

80-1616 Pour modifier le règlement no 77-1050 (personnel de cadre) tel que déjà modifié par les règlements nos 78-1142, 78-1190, 78-1269, 79-1429, 80-1587 et 80-1610 (mise à jour no 6; Contrôleur du Budget).

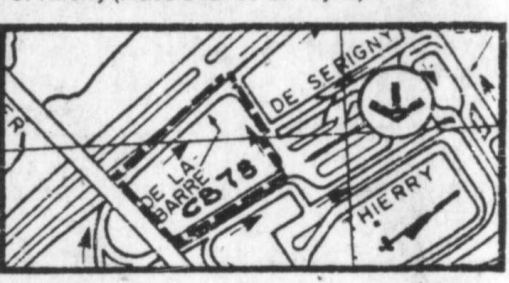
Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur le jour de la présente publication et qu'ils sont déposés à mon bureau, 300 ouest, rue St-Charles Longueuil, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Donné sous mon seing en la Ville de Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

CLAUDE GAUTHIER, Greffier.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CB-78, laquelle est délimitée comme suit: Pont Jacques-Cartier, la route 132, De Sérigny et Thierry (Place Charles Lemoine).



est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1608 - intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre une implantation non conforme aux articles 5/1/3/4, 5/1/3/6 (Place Charles Lemoine) de La Barre et De Sérigny, dans la zone CB-78 (District no 1).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 27 et 28 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 1 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à dix-neuf (19) heures à la fin de la deuxième journée de consultation, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil.

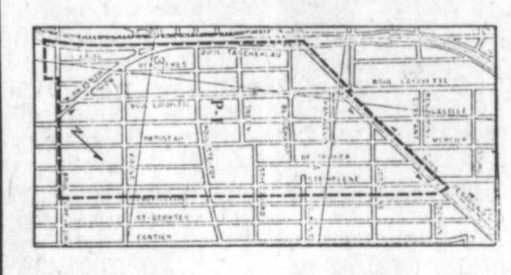
donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans quelque zone contiguë l'Aire P-1.

laquelle est délimitée comme suit: Par les boulevards Desaulniers, Taschereau, Curé-Polier et la rue Préfontaine.



AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 mars 1980, le Conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1611 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, relativement à l'application du programme d'amélioration de quartiers de l'Aire P-1.

que les personnes, parmi ceux ci-dessus visés, et s'il s'agit de personnes physiques, qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption, sont habiles à voter sur ce règlement et à demander, par voie de la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes, que ledit règlement fasse l'objet d'un scrutin secret, moyennant la présentation au soussigné, dans les cinq jours suivant la publication du présent avis, d'une requête signée, pour chaque zone contiguë à la zone concernée, par au moins douze propriétaires habiles à voter sur le règlement en question en raison d'un immeuble situé dans telle zone contiguë ou par la majorité des propriétaires de cette zone si leur nombre est inférieur à vingt-quatre.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

All That Jazz

Américain. 1979. 123 min. Coul. Drame psychologique réalisé par Bob Fosse. Scén.: Robert Alan Aurthur, Roy Fosse. Int.: B. Scheider, Leland Palmer, Ann Reinking, Jessica Lange.

Chorégraphe, metteur en scène et cinéaste, Joe Gideon prépare une nouvelle comédie musicale pour la scène en même temps qu'il met la dernière main au montage d'un film. Ses relations personnelles avec son ex-femme, vedette de la pièce, sa fille adolescente et sa maîtresse sont mises en péril par son acharnement au travail. Une attaque cardiaque le conduit à l'hôpital où médecin l'avertit de mettre la pédale douce. Une deuxième attaque nécessite une opération dont les suites amènent Gideon aux portes de la mort.

OUI
Un geant se prononce Voir Supplément de l'Habitation p 5

AVIS

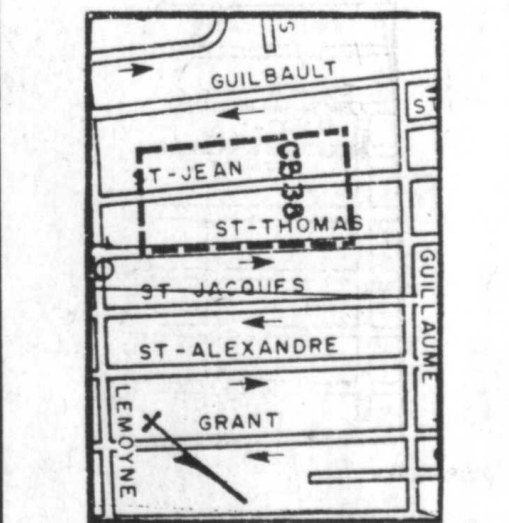
Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'Article 1571D du Code Civil, que LES PETROLES 2000 INC., de LAPRAIRIE, QUEBEC a cédé et transféré à Shell Canada Limited toutes ses créances et tous ses comptes de livre, actuels et futurs de quelque nature que ce soit, par acte portant la date du 21 DECEMBRE 1976, enregistré au Bureau d'Enregistrement de LAPRAIRIE, QUEBEC, le 30 DECEMBRE 1976 sous le numéro 140989.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément aux dispositions de l'Article 1571D du Code Civil, que J.P. FORTIN ENRG. DE CHAMBLAY, QUEBEC a cédé et transféré à Shell Canada Limited toutes ses créances et tous ses comptes de livre, actuels et futurs de quelque nature que ce soit, par acte portant la date du 6 NOVEMBRE 1975, enregistré au Bureau d'Enregistrement de CHAMBLAY, QUEBEC, le 18 NOVEMBRE 1975, sous le numéro 440125.

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CB-38, laquelle est délimitée comme suit: Les immeubles situés rue St-Jean entre les rues St-Thomas, Guilbault, Lemoine et ancienne voie ferrée.



AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1603 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre un édifice de culte dans la bâtisse portant le numéro civique 530, rue St-Jean dans la zone CB-38 (District no 4).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 27 et 28 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 15 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

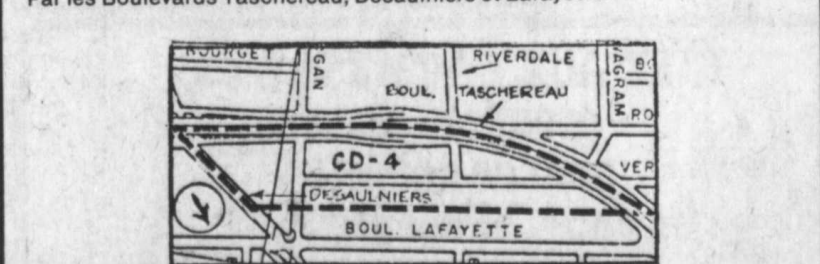
que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à dix-neuf (19) heures à la fin de la deuxième journée de consultation, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CD-4, laquelle est délimitée comme suit: Par les Boulevards Taschereau, Desaulniers et Lafayette.



AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1601 - intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de légaliser la construction de la remise sise sur les lots nos 159-P, 539, 159-P, 915 et 159-940-16 du Cadastre Officiel de la Paroisse St-Antoine de Longueuil, dans la zone CD-4 (No civique: 881, Taschereau) (District no 1).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 27 et 28 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 16 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à dix-neuf (19) heures à la fin de la deuxième journée de consultation, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone RAB(H)-62, laquelle est délimitée comme suit: Par le quadrilatère formé des rues Châteauguay, St-Laurent, Joliette et l'ancienne voie ferrée.



AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville, que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No. 80-1602 - intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre des bureaux dans la bâtisse portant les nos civiques 720 et 740, rue St-Laurent, dans la zone RAB(H)-62 (District no. 2).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 27 et 28 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 15 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

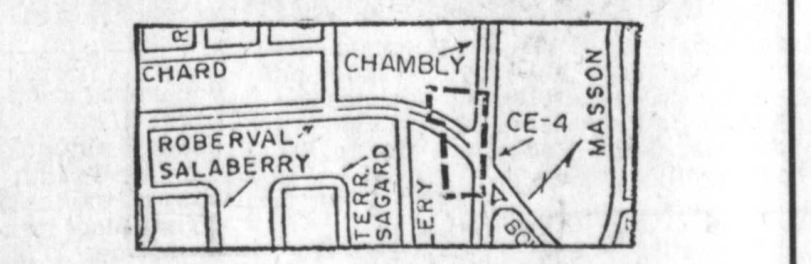
que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à dix-neuf (19) heures à la fin de la deuxième journée de consultation, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

VILLE DE LONGUEUIL
PROVINCE DE QUEBEC

Aux propriétaires inscrits, lors de l'adoption du présent règlement, au rôle d'évaluation alors en vigueur dans cette ville à l'égard d'un immeuble situé dans la zone CB-58, laquelle est délimitée comme suit: Sur le Chemin de Chamby côté ouest et du Boul. Roberval.



AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1598 - intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin d'agrandir la zone CB-58 à même une partie de la zone CE-4, située sur le Chemin de Chamby, côté ouest, entre les boulevards Roberval et Desormeaux (District no 11).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 25 et 26 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 12 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à dix-neuf (19) heures à la fin de la deuxième journée de consultation, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

AVIS PUBLIC

est donné par le soussigné, greffier de cette ville,

que, lors d'une séance ordinaire tenue le 3 mars 1980, le conseil de cette ville a adopté le règlement No 80-1603 intitulé "Règlement pour modifier le règlement de zonage no 77-1000, afin de permettre un édifice de culte dans la bâtisse portant le numéro civique 530, rue St-Jean dans la zone CB-38 (District no 4).

que les propriétaires parmi ceux ci-dessus visés qui étaient majeurs et citoyens canadiens à la date de l'adoption du règlement susmentionné, s'il s'agit de personnes physiques, ou qui auront satisfait dans le délai prescrit aux exigences du paragraphe 3 de l'article 399 de la Loi des Cités et Villes, s'il s'agit de corporations, sociétés commerciales ou associations, peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin secret selon les articles 399 à 410 de la même loi;

que cette demande a lieu selon la procédure d'enregistrement prévue aux articles 398a à 398o de la Loi des Cités et Villes et aux fins de laquelle procédure les personnes habiles à voter sur le règlement en question auront accès à un registre tenu à leur intention de 9 heures à 19 heures, les 27 et 28 mars 1980, au bureau de la ville situé au 300 ouest, rue St-Charles, à Longueuil;

que le nombre requis de demandes enregistrées pour que le règlement susmentionné fasse l'objet d'un scrutin secret est de 15 et qu'à défaut de ce nombre, le règlement en question sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter;

que toute personne habile à voter sur ce règlement peut le consulter au bureau de la ville, aux heures ordinaires de bureau et pendant les heures d'enregistrement;

que le résultat de cette consultation par la procédure d'enregistrement sera annoncé à dix-neuf (19) heures à la fin de la deuxième journée de consultation, dans la salle réservée aux séances du conseil de cette ville, située au 300 ouest, rue St-Charles, Longueuil.

donné à Longueuil, ce dix-neuvième jour du mois de mars, mil neuf cent quatre-vingt.

Le Greffier
Claude Gauthier

A Boucherville

Les étudiants joueront une pièce inédite écrite pour eux par Georges Dor

"Le cirque électrique" c'est le titre de la pièce originale écrite par Georges Dor qu'il avait écrit cette pièce en toute liberté: "Pour une fois je ne subissais au-

par Marie-Josée Emard

d'Or expressément pour la jeune troupe "La Soupape" et qui sera présentée à la Polyvalente de Mortagne les 26, 27, 28 et 29 mars prochain.

Les comédiens de "La Soupape", ce sont les étudiants de la Polyvalente qui s'intéressent au théâtre et qui sont dirigés depuis trois ans par le comédien bien connu Yvon Leroux.

la porte aux pirouettes et aux acrobaties de toutes sortes.

"Le cirque électrique" c'est une comédie poétique ou encore une fantaisie qui se situe à deux niveaux distincts: "En travaillant ensemble nous avons découvert que l'Amour ne serait pas la valeur la plus importante qui soit, une autre lui serait supérieure selon nous", dit Yvon Leroux. "Le cirque électrique est sans doute, aussi, l'histoire du Québec à une échelle importante", ajoute Georges

un architecte californien, Jeff Thomson, et son épouse Mari sont décontenancés lorsqu'une épidémie de divorces se répand parmi leurs amis et voisins. Mariés depuis quinze ans, ils s'inquiètent de la durabilité de leur propre union. George est entraîné dans une aventure décevante par une divorcée entremetteuse et lorsque Mari apprend, elle exige une séparation. Après avoir goûté les délices supposées de la révolution sexuelle, les deux époux se réconcilient.

Marchant sur les brisées de Bob et Carol et Ted et Alice



Que dit Yvon Leroux à ses troupes pour les guider et tirer de chacun le meilleur qui soit? "Le public, dit-il, ce qu'il veut c'est un spectacle honnête qui ne traîne pas". (Photo Bernard Brault).



UN TEXTE ECRIT EN TOUTE LIBERTE

L'auteur nous confiait récemment

30 répétitions à raison de 3 heures chacune plus 3 générales, ce n'est pas rien et Yvon Leroux en sait quelque chose: "J'ai 72 comédiens à diriger et ça représente beaucoup de travail mais c'est étonnant et satisfaisant d'observer l'évolution des jeunes et leurs progrès". - Y. Leroux (Photo Bernard Brault).

L'ARGUMENT

Aux dires de Georges d'Or, tous les personnages sont, à leur insu, des robots qui vivent au cœur d'un cirque ambulante dans un environnement de foire agricole ce qui, on le perçoit déjà, ouvre

d'Or. Bref, il faudra la voir pour en saisir toutes les facettes.

PLUS QU'UN METTEUR EN SCENE, UN ANIMATEUR CULTUREL

Yvon Leroux se définit effectivement comme assumant la tâche d'un animateur culturel puisqu'il coordonne le tout: éclairages, mise en place, costumes, etc.

"Je me considère très chanceux de pouvoir monter des pièces uniques, impossibles à produire autrement, et c'est en quelque sorte ma contribution à la société", - Y. Leroux.

Rappelons que la troupe de "La Soupape" est née de l'initiative des professeurs qui voient eux-mêmes à s'aider à financer.

Film à l'écran

The Last Married Couple in America

Américain. 1979. 103 min. Coul. Comédie de mœurs réalisée par Gilbert Cates. Scén.: John Herman Shaner. Int.: George Segal, Natalie Wood, Richard Benjamin, Valerie Harper.

Un architecte californien, Jeff Thomson, et son épouse Mari sont décontenancés lorsqu'une épidémie de divorces se répand parmi leurs amis et voisins. Mariés depuis quinze ans, ils s'inquiètent de la durabilité de leur propre union. George est entraîné dans une aventure décevante par une divorcée entremetteuse et lorsque Mari apprend, elle exige une séparation. Après avoir goûté les délices supposées de la révolution sexuelle, les deux époux se réconcilient.

Marchant sur les brisées de Bob et Carol et Ted et Alice

On a volé la cuisse de Jupiter

Français. 1979. 100 min. Coul. Comédie policière réalisée par Philippe de Broca. Scén.: Michel Audiard. Int.: Annie Girardot, Philippe Noiret, Francis Perrin, Catherine Aïric.

Lise Tanquerel, commissaire de police, épouse Antoine Lemerrier, professeur de grec, et

le couple s'envole pour la Grèce en voyage de noces. Une fois là, les nouveaux mariés sont mêlés aux tribulations d'un jeune archéologue, Charles - Hubert Pauchet, qui se fait voler un morceau de sculpture ancienne qu'il vient de découvrir. Le voleur est un jeune pêcheur,

voiliers se sont affrontés dans une course autour du monde. Le film ne couvre en détails qu'une étape de cette course, à partir d'Auckland en Nouvelle-Zélande jusqu'à Rio de Janeiro, et s'intéresse surtout aux trois bateaux français engagés dans l'épreuve: le Pen duick VI sous le commandement d'Eric Tabarly, le Gauloises II con-

duit par Eric Loizeau et le Japy-Hermès avec Jimmy Viant à la barre. Le Pen duick VI est disqualifié en cours de route pour des raisons techniques, mais le Gauloises II se classe gagnant.

Yves Husselet a déjà réalisé un documentaire semblable auparavant, Eric Tabarly et les autres. A moins d'être initié aux termes maritimes, au calcul des handicaps et autres détails techniques, on s'y perd bien un peu dans les particularités du commentaire et les complications du trajet, mais on ne peut qu'admirer le courage et la détermination tant des marins que des cameramen. Un passage laisse devenir les acrobaties auxquelles ces derniers ont dû se livrer pour obtenir des images surprenantes.

Heart Beat

Américain. 1980. 117 min. Coul. Drame de mœurs écrit et réalisé par Paul Schrader. Int.: Richard Gere, Lauren Hutton, Hector Elizondo, Nina Van Pallandt, Bill Duke.

Sous prétexte de servir de guide, de chauffeur ou d'interprète, Julian Kay loue ses services amoureux à des dames d'âge mûr. Il fait la connaissance d'une jeune femme, Michelle, qui s'intéresse à lui et va le rejoindre dans son appartement. Julian apprend par la suite qu'il s'agit de l'épouse d'un sénateur. Accusé d'un meurtre commis dans des circonstances particulièrement scabreuses, Julian s'efforce de se disculper et s'aperçoit qu'il est victime d'un coup monté. Il tue accidentellement la seule personne susceptible de l'exonérer.

Tant dans ses scénarios (Taxi Driver) que dans ses réalisations (Hardcore), Schrader semble à la fois attiré et rebuté par divers aspects de la perversion contemporaine. Son tableau d'une forme de prostitution masculine se présente dans un style dépouillé, quasi austère, où l'on retrouve des échos de Dostoevski et de Bresson. Le héros moral et cynique qu'il met en scène doit passer par diverses épreuves de purification. L'approche apparaît artificielle à cause d'une intellectualisation peu accordée au milieu décrit. La photographie est recherchée, la musique lancinante et l'interprétation plutôt monocorde. (4).

Cette évolution d'un gigolo qui accède à un amour sincère se dessine à travers des situations particulièrement scabreuses.

Aristote, agissant sous l'instigation d'Agnès, la femme de Charles-Hubert, Aristote est tué et Charles-Hubert d'être les coupables. Lise s'emploie à innocenter son mari et met à jour, à travers des aventures mouvementées, un trafic international de vente illégale d'oeuvres d'art.

Les héros de Tendre Poulet reviennent pour une nouvelle comédie policière située cette fois sous le ciel ensoleillé de la Grèce. Les péripéties vont bon train dans un récit d'une vivacité constante où même les morts violents n'arrivent pas à tempérer la galeté. Les situations ne sont pas nécessairement des plus neuves ni des



Dans les prochaines semaines, plusieurs spectacles seront présentés à Montréal, spectacles dont je vous reparlerai un peu plus loin dans cette chronique. Cependant les bonnes nouvelles sont souvent accompagnées de mauvaises. En effet, l'opéra-rock Starmania, qui devait être présenté à Montréal au début du mois de mai prochain, a encore été reporté à cause de problèmes d'administration. On parle de présenter Starmania au début de septembre prochain, mais ce n'est pas chose faite.

Côté disques, j'ai fait quelques découvertes intéressantes cette semaine. Il s'agit plus précisément d'American Gypsy, d'Air Supply et surtout des Headboys.

THE HEADBOYS

En fait, même si j'avais déjà vaguement entendu parler du groupe "The Headboys", que certains ont décrits comme un groupe de "New Wave", c'était la première fois que j'avais l'occasion de me familiariser avec les Headboys.

Personnellement, je trouve que le son des Headboys est plutôt une sorte de "pop rock" assez vivant et énergique. "Before tonight" (2min25), la première de deux chansons extraites du premier album des Headboys (The Headboys, Polygram RS-1-3068) et disponibles sur 45-tours (RSS 1018) est basée sur une excellente musique de synthétiseur et sur de bons solos de guitare électrique.

Mais "Stepping Stones" (3min26) est définitivement plus conforme à l'image que ce groupe tente de se créer. Le rythme y est à peine plus lent que dans "Before Tonight", les évolutions entre les différentes parties de cette pièce sont très recherchées, et les paroles semblent se mêler à la musique le plus naturellement possible. La composition musicale, dérivée un peu de la musique populaire des années '60, est tout simplement impeccable et une interprétation de qualité complète à peu près le tableau. En somme, il s'agit d'un groupe très prometteur et qui semble assez sérieux pour continuer à produire une musique de qualité.

AMERICAN GYPSY

Voici un autre groupe assez peu connu (en ce qui me concerne en tous cas) mais qui semble vouloir se tailler une place au soleil. Il s'agit d'American Gypsy: Steve Clisby, aux claviers et aux synthétiseurs, Joe Skeete, à la basse, Michael Hamane, à la guitare électrique. Richard James à la batterie ainsi que deux nouveaux chanteurs: l'Américain Omar Dupree et l'Hollandaise Lisa Moonah.

Comme beaucoup d'autres groupes qui cherchent à percer et après avoir connu diverses expériences pas toujours heureuses, American Gypsy a choisi de taire danser les gens sur un gros "beat disco".

"I'm O.K. you're O.K." (4min10), disponible sur 45-tours PolyGram (M-76031, version originale et version instrumentale de l'autre côté) exploite assez bien le disco, avec un grand nombre d'effets électroniques et vocaux. Il s'agit en somme d'une belle performance mais sur une musique qui n'a jamais été très originale en soi.

plus surprenantes, mais le réalisateur s'en amuse avec assez de savoir-faire pour entraîner dans le mouvement le spectateur de bonne volonté. Les comédiens ont l'air de bien s'amuser. (4).

Des légers et s'inscrivent dans un contexte de comédie loufoque. (a)

AIR SUPPLY Avec un nom pareil et une étiquette de disque aussi "criarde" que celle accolée au 45-tours numéro WZD 001 (Wizard, une nouvelle étiquette de la compagnie Polydor), je m'attendais à une musique aussi originale, pour ne pas dire aussi désastreuse, que celle des "Flying Lizards" (voir les précédentes chroniques).

Et bien j'ai été surpris! Et très agréablement, d'ailleurs! Air Supply, un groupe Australien qui a fait plusieurs tournées aux Etats-Unis, sait faire un savant mélange de rock, de disco et de populaire pour nous présenter un son qui n'a rien d'agressif pour l'oreille, sans pour autant manquer de vie.

"Lost in love" (3min49), c'est une très belle mélodie dont on se lasse pas, tellement le rythme est calme, posé et les voix, expressives. Les accompagnements vocaux sont très nuancés et bien au point.

"I don't want to lose you" (4min07) est toutefois plus disco, en fait une musique rock sur un rythme disco et un air "pop", ce qui produit une pièce riche en couleurs diverses.

Cette semaine au Vélodrome olympique se tient le "Salon Disco", qu'on pourrait plutôt désigner sous le nom de "Salon de la Jeunesse". On y traite de disco bien sûr, mais aussi de consommation, de drogue, de "New Wave" et d'une foule d'autres sujets. En tout, 175 exposants au Vélodrome, du 20 au 23 mars (jeudi à dimanche).

A ne pas manquer: demain, jeudi 20 mars, John Denver en personne pour la première fois à Montréal, au Forum de Montréal. Aussi, Offenback le 3 avril au Forum et Maneige le 29 mars à l'Outremont.

Esso tmm

CHIEN LIMIER

BILLETTS EN VENTE

de Anthony Shaffer

adaptation: Jean-Louis Roux
mise en scène de Jean Saly

Jean-Louis Roux, Paul Savote
Jean-Marc Lamineau, Bernard Maréchal, Roland Rivard
Décor, costumes et éclairages de Robert Provost

le samedi 19 avril - 20h30
à l'auditorium du Cégep
Edouard Montpetit.

DES VENUEES!

LE LIEN ENTRE L'AMOUR ET LA MORT EST LE LIEN DE SANG.

LIÉS PAR LE SANG
(BLOODLINE)

ALBERT REIFEN
NEW CAZZAN
JAMES ROOP
MICHELLE PHILLIPS
DANA SHAW
NORMI SCORCHER
HEATHER STEWART

D'APRÈS LE ROMAN DE SIDNEY SHELDON

2e FILM: "A LA RECHERCHE DE M. GOODBAR"

GREENFIELD PARK 1
PL GREENFIELD PARK 671-6129

POUR L'HORAIRE DES SPECTACLES 671-6129

Papa, pourquoi tu es mort et que tu ne reviens pas? J'ai besoin de toi tu sais.

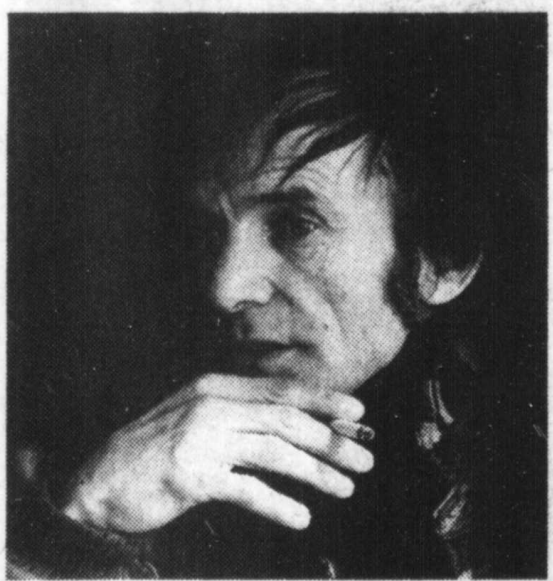
ne me laisse pas seul papa

un film ATTACHANT EMOUVANT!

14-16 ans \$3.00
Moins de 14 ans \$1.50

Je t'aime, je t'aime, je t'aime...
dans mon cœur à jamais.

2e semaine



La troupe de La Soupape présentera cette année une pièce toute neuve, écrite par Georges d'Or spécialement pour les étudiants de la Polyvalente de Mortagne intitulée "Le cirque électrique". (Photo Bernard Brault).

2e semaine

18 ANS Adultes

Oh! Les petites Starlettes

les onze milles verges

omega 2
PLAZA M MARY LONGUEUIL 463-3330

Cap Horn

Français. 1978. 94 min. Coul. Documentaire réalisé par Yves Husselet. Commentaire: Jean-Michel Barraud, dit par Yves Robert.

D'août 1977 à mars 1978, quinze

\$1.50 cinéma le charlot

182 west St-Charles Longueuil 674-9226

-21-22-23-24-25-26-27- MARS

Découvrez L'ARME DU RIRE (AUX LARMES!) POUR TOUS

BÊTE, MAIS DISCIPLINÉ

UN COUP superbe... Un suspense incroyable MAIS VRAI!

LES EGOUTS DU PARADIS

C'est son amie qui lui trouvait ses petites amies...

18 ANS Adultes

LA RABATTEUSE

2e film: "Plaisir Fous"

DES VENUEES!

GREENFIELD PARK 3
PL GREENFIELD PARK 671-6129

POUR L'HORAIRE DES SPECTACLES 671-6129

RIEZ AUX LARMES avec le groupe le plus fou... pour de nouvelles vacances hilarantes!

YVES ROUSSET-ROUARD présente

LES BRONZÉS font du Ski

6e semaine

avec JOSHUA BALASCO MICHEL BLANC MARIE ANNE CHAZEL CHRISTIAN CLAVIER GERARD AGUOT DOMINIQUE L'HERNANDEZ THERRY LHERNANDEZ BRUNO MEYNETT avec BALAZSCOS CHAZEL ET L'HERNANDEZ

2e FILM: "TROIS HOMMES D'ISTAMBOUL"

Sam, Dim. 1.20 - 4.30 - 7.45
Sams. 6.10 - 7.45

GREENFIELD PARK 2
PL GREENFIELD PARK 671-6129

POUR L'HORAIRE DES SPECTACLES 671-6129

PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER

Commençant aujourd'hui mercredi le 19 mars dès 9h. a.m.

VENTE DE FAILLITE

PAR ORDRE DU SYNDIC: ANDRE GIROUX C.A.

dans 5 magasins seulement

\$4 MILLIONS DE MARCHANDISE A LIQUIDER...

 **LaSalle**

60%

Jeudi - vendredi
de 9h a.m. à 9h p.m.
Samedi
de 9h a.m. à 5h p.m.



DE RABAIS DU PRIX MARQUE
ESCOMPTE DÉDUIT À LA CAISSE SUR PRIX MARQUÉ

EXCLUANT CONCESSION DE LA CHAUSSURE BIJOUX ET CADEAUX

SUR TOUTE MARCHANDISE EN MAGASIN INCLUANT LE RAYON DES DISQUES

TOUTE VENTE EST FINALE VENTE DIRIGÉE PAR:
ENCANTEURS CONTINENTAL LTEE

A CES 5 MAGASINS
LASALLE SEULEMENT

DOUVILLE
4435, Sir-Wil.-Laurier

LONGUEUIL
450, rue St-Jean

MONTREAL-NORD
5630, H-Bourassa est

ROSEMONT
5680, rue Iberville

ST-HUBERT
3555, boul. Taschereau

PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER

PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER

PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER • PLUS DE \$4 MILLIONS À LIQUIDER

19

19

19



7 SUPERMARCHES

LONGUEUIL

- 2786 rue de Lyon
- 600 Boul. Ste-Foy
- 369 rue St-Jean

VILLE LEMOYNE

- 2500 Boul. Taschereau

ST-HUBERT

- 5245 Boul. Cousineau (Les Galeries Cousineau)

ST-BRUNO

- 7, rue Rabastalière

BOUCHERVILLE

- 280 Fort St-Louis

(Place La Seigneurie)

Farine tout usage



"FIVE ROSES"

SAC 5 KG

2.99

FRUITS ET LEGUMES FRAIS

Oranges



SUNKIST GROSSEUR 88 SANS NOYAUX

Oranges DZ **1.79**

Pamplemousses



BLANCS DE FLORIDE GROSSEUR 48

Grapefruit **8/1.39**

Laitue



ICEBERG GROSSEUR 24 DE CALIFORNIE CANADA NO.1

Laitue CH. **.59**

Céleri



DE FLORIDE GROSSEUR 24 CANADA NO 1

Celery CH. **.59**

Oignons



CELLO CULTURE LOCALE QUEBEC NO.1

Onions 5 LB **.79**

VIANDE DE PREMIERE QUALITE

Jambonneau de porc frais

(FESSE DE PORC)



LB **.88**

Bifteck attendri

LB **3.68**

Saucisse porc & boeuf

FRAICHE REGAL DE BELLE FERMIERE LB **1.18**

Creton en vrac

DE BELLE FERMIERE LB **1.59**

Pâté à la viande

4 ETOILES

14 OZ **1.69**

Tête fromagée

4 ETOILES

PQT 275 GR **1.19**

Saucisse fumée

HYGRADE

PQT 1 LB **1.38**

Creton

4 ETOILES

300 GR **1.55**

Mini diner

MAPLE LEAF

LB **2.39**

Filet de sole

IQF



LB **3.18**

Margarine molle

"CREMEX"



CNT 400 GR

.69

EXTRA SPÉCIAL

Boissons gazeuses

"PEPSI COLA"



BOUT. 6 X 750 ML **2.49**

Barres de chocolat

"LOWNEY'S"

CHERRY BLOSSOM OH HENRI ASST.



CEL 8'

1.89

Fromage canadien

singles

16 TRANCHES

"KRAFT"



PQT 500 GR

2.09

Pâtes alimentaires

"CATELLI"

SPAGHETTI, SPAGHETTINI, MACARONI COUPE, MACARONI LONG

BTE 500 GR **.59**

Mélanges à gâteaux

"SNACKIN"

DE BETTY CROCKER SAVEURS ASSORTIES

PQT 397 GR **.99**

Biscuits à la guimauve

"VIAU"

MM POPS MM POMPONS MM TAHITI

CEL 350 GR **.79**

Café mouture régulière

"CHASE & SANBORN"

SAC 1 LB **3.39**

ALIMENTS VARIES

Jus de raisin "WELCH" BOUT 40 OZ **1.49**

Cocktail à saveur de palourde & tomate "CLAMATO" BTE 1.36 LI **1.59**

Catsup de fruits "CANADIANA" POT 15 OZ **1.29**

Cornichons tranchés "HABITANT" POT 24 OZ **1.19**

Cornichons assortis "HABITANT" ANETH, AL. A LA POLONAISE POT 24 OZ **1.19**

Mélasse "GRANDMA" CNT 1.35 KG **1.49**

Sirup d'érable pur "CITADELLE" BTE 540 ML **3.39**

Macédoine de légumes "LIBBYS" BTE 14 OZ **.39**

Alphagetti "LIBBYS" BTE 19 OZ **.67**

Ragoût de boulettes "CORDON BLEU" BTE 29 OZ **1.95**

Soupe aux légumes "CAMPBELL" BTE 10 OZ **.27**

Pois asst de fcy

Mais en crème de fantaisie

"LIBBYS"



BTE 14 OZ **2/.89**

Essuie-tout régulier

"SCOTTOWELS" REGULIER OU IMPRIMES



COUL. ASST.

PQT 2' **1.19**

Papier mouchoir

"SCOTTIES"

2 PLUS COUL. ASST.



LYS, TOURNESOL MENTHE, BOIS DE SANTAL

BTE 200' **.69**

Détersif en poudre à lessive

"OXYDOL"



BTE 12 LI **6.29**

Assouplissant textile en feuilles

"BOUNCE"



BTE 20' **1.29**

Détersif liquide à vaisselle

"IVORY"



BOUT. 2x24 OZ **2.69**

PRODUITS DOMESTIQUES

Savon de beauté "CAMAY" format bain BLANC ET ROSE POT 3' **1.59**

Savon liquide "JET" BOUT 2x500 ML **1.19**

Nettoyeur liquide "LESTOIL" BOUT 28 OZ **1.49**

Gants Living "PLAYTEX" PETITS, MOYENS, GRANDS PAIRE **1.39**

Litière pour chats "PROPNETTE" SAC 4 KG **2.29**

Nourriture pour chiens spécialités asst. "DR. BALLARD" BTE 14 1/2 OZ **.45**

Couches jetables en papier "BABYSCOTT" REGULIER POT 30' **2.59**

Serviettes de table imprimées "SCOTT" POT 180' **1.39**

Tampons à récurer en nylon "SCOUR FRESH" POT 1' **.29**

Vadrouille "ABEILLE" CHAQUE **15.95**

Crayons couleurs pour enfants "BIC" BANANA POT 9' **.99**

PATISSERIES

Gâteaux

"VACHON" JOS & LOUIS CHAUSSONS AU FRAISES BTE FAMIL **1.29**

Chaussons aux dattes "WESTON" CHAQUE **.89**

Biscuits "WESTON" SON ENROBE DE CHOCOLAT CEL 600 GR **1.49**

CONGELES

Jus pomme

"YORK" BTE 355 ML **.89**

Pâté au poulet "ST-HUBERT" BTE 8 OZ **.95**

Aiglefin en pâte "BOOTH" BTE 12 OZ **1.89**

Tarte aux pacanes 8" "MRS SMITH" BTE 24 OZ **2.09**

POUR LA CUISSON

Sauce B.B.Q.

"GAZA" BTE 14 OZ **.45**

Sauce hot chicken "HABITANT" BTE 14 OZ **.35**

Sauce à la viande POUR SPAGHETTI "CATELLI" BTE 14 OZ **.69**

Fèves au lard CUITE AU FOUR "PURITAN" POT 16 OZ **.79**

PRODUITS LAITIERS

Fromage

"VELVEETA" BTE 250 GR **1.17**

Fromage à tartiner "CHEEZ WHIZ" POT 250 GR **1.15**

Fromage Mozzarella en bâtonnet "KRAFT" POT 10 OZ **1.39**

Fromage coloré cheddar PTTI tranché QUEBEC **1.91**

BONBONS

Bonbons

A LA GUIMAUVE ENROBES "VIAU" MM BALAL MM COCHON. MM CABLE. CEL 100 GR **.79**

Bonbons "WESTON" 88 A LA REGULISE JUBILES, FEVES EN GELEE. CEL 550 à 600 GR **1.19**

BEAUTE-HYGIENE

Pâte dentifrice

"COLGATE" REGULIER. THE DES BOIS, (TUBE 150 ML + 50 ML GRATIS) **1.69**

Shampooing pour bébé "JOHNSON & JOHNSON" BOUT 850 ML **3.29**

Maxi-serviettes féminines "LIBERTE NOUVELLE" BTE 30 **2.69**

Protection légère féminine "CAREFREE" BTE 30' **1.59**

Tampons féminins

"PLAYTEX" NON DESODORISANTS REGULIER, SUPER SUPER PLUS. BTE 28 à 30' **2.49**

Tampons féminins "PLAYTEX" DESODORISANTS, REGULIER, SUPER, SUPER PLUS. BTE 28 à 30' **2.89**

- BIÈRE
- CIDRES
- VINS

Sirop de table "HABITANT"

BOUT 750 ML **1.39**

Céréale "RICE KRISPIES" DE KELLOGG'S

BTE 575 GR **1.39**

Thé orange pekoe "SALADA"

BTE 60' **1.75**

Thon blanc émietté GERMON "CLOVER LEAF"

BTE 6 1/2 OZ **1.49**

Riz frit asst. "DAINTY"

(7 SORTES AU CHOIX) BTE 12 OZ **.65**

Jus pur "OASIS"

POMME, ORANGE, PAMPLEMOUSSE CNT 1 LI **.89**

Barres de chocolat 6 SORTES AU CHOIX "LOWNEYS"

CEL 4' **.99**

Nourriture moite pour chats SAVEURS ASST. "TENDER VITLES"

BTE 500 G **.99**

Détersif en poudre à lessive "BOLD"

BTE 12 LI **6.29**

• Nous nous réservons le droit de limiter les quantités dans tous les rayons et de corriger les prix incorrects résultant d'une erreur d'impression. Spéciaux en vigueur du 15 au 22 mars 80 inclusivement à nos 7 Supermarchés. Pas de vente aux détaillants.